



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°12 :

ENSEMBLE SPORTIF JEAN MARTIAL –
REHABILITATION DU POLE BASKET –
DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA GIRONDE

Séance ordinaire du 22 Septembre 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 septembre 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Janine ZUROWSKI, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Valérie BARLOIS – LEROUX (à Françoise COSSECQ), Michel MENJUCQ (à Maël FETOUH), Bruno QUERE (à Violette LABARCHEDE), Géraldine AUDEBERT (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Marie E. DA ROCHA

**DOSSIER N° 12 : ENSEMBLE SPORTIF JEAN MARTIAL –
REHABILITATION DU POLE BASKET –
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA GIRONDE**

RAPPORTEUR : Fabienne DUMAS

Soucieuse de proposer des équipements de qualité favorisant la pratique du sport pour tous (licenciés, scolaires, collégiens) et l'attractivité des clubs sportifs de la commune, la Ville du BOUSCAT a décidé de rénover le complexe sportif Jean MARTIAL. Cette décision a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations dont la première en date du 6 juin 2015 pour solliciter le fonds de concours à Bordeaux Métropole et celle du 28 janvier 2020 relative à l'autorisation de programme et crédits de paiement.

Les travaux qui s'intègrent dans l'enveloppe bâtie existante, concernent :

- Pour le pôle basket : la grande salle, les vestiaires et sanitaires, le bureau de l'association, l'infirmerie, un local rangement ;
- Pour la musculation : un grand espace, un bureau ;
- Pour les scolaires : deux locaux de rangement (pour les collèges Jean Moulin et Ausone) ;
- Pour la mairie : un bureau pour l'agent d'exploitation, un local d'entretien, un bureau pour les éducateurs, un local de rangement, un local de stockage pour le gros matériel.

Au-delà, le projet prévoit également la mise aux normes pour garantir l'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) du site, la mise en place de solutions techniques visant à optimiser les consommations d'énergie et de flux. Une attention particulière est portée à la qualité d'usage de l'équipement (acoustique, lumière naturelle...)

Pour mémoire, la salle des sports, située au 2 rue Jean MARTIAL en centre-ville, a été construite dans les années 1970. Classée en 4^{ème} catégorie type X, elle regroupe différentes salles et locaux destinés à la pratique du basket, de la boxe ou de la musculation. Le principal club utilisateur est l'USB Basket qui regroupe 240 licenciés se répartissant comme suit : LE BOUSCAT 122 licenciés, autres villes de la métropole 118 licenciés.

D'autres associations telles que la musculation y résident à titre permanent avec 106 adhérents, tous Bouscatais.

Chaque week-end, des compétitions se déroulent avec des équipes provenant de toute la Gironde ou de Nouvelle Aquitaine. Un principe de mutualisation existe à l'échelle cantonale Le Bouscat-Bruges, le basket étant pratiqué au Bouscat et le Handball à Bruges.

Le montant des travaux a été estimé à 1 359 154 € par le maître d'œuvre Valadié Architectes dans la phase APD (avant-projet définitif) d'octobre 2019, le coût total de l'opération est estimé à 2 083 860 euros TTC.

Le Conseil Départemental pourrait financer une partie de cette rénovation à hauteur de 479 920,10 euros. Ce montant a été défini lors de réunions de travail avec les services compétents du Conseil Départemental en application de la double règle suivante :

- prise en charge de 45 à 60 % du montant des travaux finançables en fonction de la mise à disposition de l'équipement pour les collégiens ;
- prise en compte du coefficient de solidarité appliqué à la Ville du BOUSCAT, soit 0,71%.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 2 juin 2015 autorisant le maire à solliciter l'aide de Bordeaux Métropole, dans le cadre du fonds de concours ouvert pour accompagner les communes membres dans la réalisation d'équipements sportifs,

VU la délibération du 28 janvier 2020 autorisant le maire à mettre en place une autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour la réhabilitation du complexe sportif Jean Martial,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 479 920,10 € H.T.,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré le 22 Septembre 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V. g.

